

## Éditorial de *La Lettre* n° 12

D'abord une explication. Certains s'étonneront de recevoir ce compte-rendu de mandat plus tard que d'habitude. En réalité, et comme en témoignent la date inscrite en couverture, l'essentiel de ce compte-rendu était prêt au début de l'année 2008. Mais il est apparu sage d'en différer la publication et la diffusion en raison des règles relatives au financement des campagnes électorales. Ces règles au sujet desquelles, au contraire de ce que l'on croit généralement, nous n'avons pas encore de loi, ont été votées par le Parlement au cours de la dernière législature, et plus particulièrement, de celle du Parlement. De chaque nouveau mandat qui présente depuis les premières années de la Ve République le fait qu'il existe dans notre pays un pouvoir exécutif fort, doté de prérogatives importantes, tient sa légitimité du fait que le président de la République est élu au suffrage universel direct. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, il n'y a pas une séparation stricte et absolue des pouvoirs au Parlement.

Voilà le système dans lequel nous nous sommes constitués en tant que peuple souverain et responsable. C'est pourquoi le pouvoir exécutif doit être respectueux de prérogatives importantes qui lui sont attribuées par le Parlement. C'est responsable pour l'équilibre de nos institutions.

Conclusion : il est en fait dans l'intérêt du pays et du Parlement que le gouvernement respecte les compétences qui lui sont attribuées par le Parlement. C'est pourquoi nous sommes convaincus de la nécessité de la mise en œuvre de la loi sur le financement des campagnes électorales. De même, l'adoption de la loi sur la procédure d'urgence, de la procédure de « vote bloqué » et du fait que le gouvernement puisse déposer des amendements lors des dernières lectures d'un texte (après commission mixte paritaire) constituent des contraintes beaucoup trop lourdes. Il nous faut un nouveau mandat qui ne soit pas seulement un mandat à l'égard du Parlement mais, tout simplement, un mandat.

Donner au Parlement le temps et les moyens de bien légiférer, c'est une forte exigence démocratique, car la loi – ce l'est-elle pas ? – s'applique à tous les Français. C'est aussi aller dans le sens du nécessaire équilibre des pouvoirs.

[Lire la suite de l'article](#)